



ARTICLE 1 :

Le Comité Départemental de Cyclisme FFC de l'Hérault en collaboration avec Hérault Sport et les clubs Héraultais organise en 2023, la 5ème édition du Trophée de l'Hérault « Cyclo-cross » qui se déroulera sur 4 épreuves.

Au moment de la signature de la feuille d'émargement, le coureur doit présenter sa licence FFC en cours de validité ou titre temporaire, sous peine de se voir refuser le départ.

Les engagements doivent être effectués par les clubs via CicleWeb (<https://maj.fcc.fr/Maj/>) dans les délais impartis.

ARTICLE 2 :

Les catégories femmes et hommes concernées sont :

U7	2018 et 2019
U9	2016et2017
U11	2014et2015
U13	2012et2013
U15	2010et2011
U17	2008et2009
U19	2006et2007
U23	2004 et 2005
Seniors (de 23 à 39 an)	1983et2003
Masters1 (40–44 an)	1980et1984
Masters2 (45–49 an)	1975et1979
Masters3 (50 an et plus)	1974etavant

ARTICLE 3:

Temps de course approximatif :

U7	5 min
U9	7min
U11	10mn
U13	15mn
U15	20mn
U17	30mn
U19etDames	40mn
U23 et Seniors	50mn
Masters1,2et3	50mn

ARTICLE 4 :

Tous les résultats des épreuves de Cyclo-Cross seront cumulés pour le classement général.

Un classement par points sera effectué après chaque épreuve suivant le barème ci-dessous :

Places : 1- 2- 3- 4- 5- 6- 7- 8- 9- 10- 11- 12- 13- 14 etc.

Points correspondants : 50- 48- 46- 44- 42- 41- 40- 39- 38- 37- 36- 35- 34- 33 etc.

2 points minimum seront attribués pour tout participant franchissant à ligne d'arrivée.

Si un coureur abandonne, il ne se verra créditer que d' 1 point.

Un bonus de 20 points sera attribué aux compétiteurs ayant participé aux quatre manches du Trophée.

En cas de coureurs ex-æquo au classement général final, la meilleure place de la dernière épreuve sera déterminante.

ARTICLE 5 :

CALENDRIER :

12/11/2023 : CX n°1 : *Ecoles de vélo jusqu'à U15 uniquement*. CX du lac du Crés.

Organisation Le Crés ma ville et vélo.

19/11/2023 : CX n°2 : CX de Béziers Montflourés.

Organisation Béziers Méditerranée Cyclisme.

26/11/2023 : CX n°3 : CX de LVAPH.

Organisation Team Montagnac AC.

10/12/2023 : CX n°4. Finale. CX des Mousquetaires à Bessilles.

Organisation Mousquetaires Cyclistes Pradéens.

Horaires à consulter sur le site des organisateurs ou sur le DO.

ARTICLE 6 :

Les concurrents qui sont à la 1ère place du classement général, doivent prendre leurs dispositions pour être présents lors de la remise des récompenses avec leur maillot de club.

Leur participation à la remise des prix est OBLIGATOIRE sauf en cas de force majeure dûment justifié.

Pour toute absence injustifiée, les prix revenant au compétiteur ne lui seront pas remis.

ARTICLE 6 :

Les règlements FFC ainsi que celui du Trophée régional Occitanie de Cyclo-Cross s'appliqueront sur l'ensemble des manches du Trophée de l'Hérault.

Pour tout autre litige, le corps arbitral FFC sera le seul habilité à statuer.